

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE EN BEAUMONT
SEANCE DU 13 FEVRIER 2015**

Présents : Marie-Noëlle BATTISTEL, Daniel ROCHE, Jean PRA, Marcel VIEUX, Gilles BERNARD, Jean-Paul PAULIN, Maryline VIDAL

Absents excusés : Philippe DORE, Eve JACQUIN, Guy BOREL, Maryse TUAL

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Marie-Noëlle BATTISTEL.

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil commence par étudier les nombreuses demandes de subventions d'organismes ou d'associations reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue la somme de 200 €, compte 6574, au Football Club Sud Isère, en rappelant que cette association bénéficie par ailleurs de la mise à disposition d'équipements communaux et du mini-bus de la commune à titre gratuit (délibération n°2015-007).

La demande d'abondement au Fomel est ajournée.

La demande de l'ADMR de Corps sera transmise au syndicat compétent en cours de création.

Pour l'association CAFES, le Conseil estime plus cohérent de confier à l'association un chantier de travaux. Les requêtes des autres associations sont refusées.

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme Marie-Noëlle BATTISTEL porte à la connaissance du Conseil les dossiers relevant des compétences de la Communauté de communes.

Le premier porte sur le plan de financement du Très Haut Débit : la participation communale s'élève à 2 343 € par an pour la période 2015-2021. Le Conseil donne son accord sur le plan de financement.

Le second courrier concerne la fin du service du ramassage des ordures ménagères en porte à porte à compter du 1^{er} avril 2015. Le Conseil demandera par écrit à la CCMPCVV la poursuite du service pour les hameaux des Courts et des Marcoux, et note la suppression du service sur le reste de la commune. Les usagers devront utiliser les Molok à leur disposition sur la commune.

Enfin, Mme le maire rappelle que le CIAS est restitué aux communes depuis le 1^{er} janvier 2015. La CCMPCVV assurera la continuité du service jusqu'à la date de création effective du nouveau syndicat ad hoc.

3. SIVOM DU PAYS DE CORPS

Le Conseil délibère favorablement et à l'unanimité sur les statuts du SIVOM du Pays de Corps, syndicat en cours de création qui reprendra les compétences et les services assurés par l'ex Communauté de communes du Pays de Corps ; et se prononce pour l'adhésion de la commune de La Salle en Beaumont (délibération n°2015-004).

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET PRIMITIF 2015

Mme Marie-Noëlle BATTISTEL expose au Conseil les orientations budgétaires permettant de construire le BP 2015.

Pour la section de fonctionnement, il convient de faire des économies notamment sur le poste Electricité ; via une étude nouvelle du Syndicat d'électricité et en réalisant une consultation auprès des habitants, pour réduire l'éclairage nocturne.

Pour la section d'investissement, les travaux à inscrire au BP 2015 sont l'aménagement de la voirie aux Souchons ; la station d'épuration du Champlong et le remplacement du plancher de la cantine. Selon les moyens financiers, il faudrait également planifier l'amélioration de la performance thermique sur le bâtiment de la crèche (changement chauffage ou isolation) ; le déménagement éventuel de la mairie ; les travaux d'entretien de la voirie communale ; le plan de rénovation des façades de La Roche. Pour ce dernier projet, une réunion publique est à prévoir.

5. AUTRES DELIBERATIONS

L'ordre du jour appelle ensuite les délibérations suivantes ; toutes adoptées à l'unanimité :

Mandatement du CDG de l'Isère pour la définition d'un marché portant sur l'assurance statutaire du personnel communal (délibération n°2015-001).

Indemnité de responsabilité au régisseur de la régie des transports pour un montant brut annuel de 100€ (n°2015-002)

Autorisation de mandatement dans la section d'investissement pour un montant de 48 500 € HT avant le vote du BP 2015 (n°2015-004)

Mandatement de la somme de 1 000 € à l'agence de voyages Parenthèses à Gap (n°2015-005)

Approbation d'un guichet unique auprès du CG38 pour les demandes de subventions inférieures à 150 000€ à l'Agence de l'eau (n°2015-006)

Demandes de subventions au titre de la DETR 2015 pour la voirie des Souchons (5 389 €) et la chaudière de la crèche (5 280 €), délibération n°2015-008

6. QUESTIONS DIVERSES

La question du déneigement hivernal est évoquée ; un certain nombre de plaintes et réclamations ont été formulées par les habitants, en mairie ou auprès des conseillers. Des chutes de neige abondantes, associées à une température très basses ont compliqué la tâche des agents. De plus, un certain nombre de pannes et divers soucis techniques ont diminué l'efficacité du déneigement (problème sur la lame du tracteur notamment). Les élus et les agents sont attachés à améliorer le service de déneigement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.